

victimes est liée au degré d'évolution des populations, les régions à colonisation et scolarisation ancienne et intense ayant conservé *grosso modo* le même pourcentage de femmes victimes alors que les régions plus arriérées voient leur proportion s'élever de façon considérable. Quant à l'augmentation du nombre d'enfants victimes, le phénomène atteint les districts ruraux, proportionnellement à leur degré d'évolution.

Tableau 106. — Répartition géographique des victimes femmes et enfants (1935-1937 et 1955-1957).

Ré- gions	F		E	
	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957
Léopoldville	28,5 %	33,3 %	14,2 %	0,0 %
Bas-Congo	33,3 %	27,2 %	0,0 %	27,2 %
Lac Léopold II	6,2 %	22,2 %	2,0 %	0,0 %
Kwango	10,5 %	35,1 %	7,8 %	5,4 %

A titre de comparaison, notons qu'en métropole, la proportion de victimes féminines des homicides est supérieure à celles de la province de Léopoldville.

## CHAPITRE V

### MODE DE PERPÉTRATION DES INFRACTIONS

#### 1. CRIMINALITÉ GÉNÉRALE.

Le chapitre qui s'ouvre est consacré essentiellement à la synthèse des divers modes de perpétration relevés par les dossiers, suivie d'une vue sur les empoisonnements.

Nous avons décrit les exécutions traditionnelles les plus originales aux sections I § 9 et III § 8 du chapitre III à propos des crimes superstitieux et des conflits d'autorité non familiale. La description des affaires caractéristiques, en fin de l'étude de chaque type légal d'infraction, chapitre II, comporte quelques perpétrations curieuses. Mais l'impression dominante qui se dégage de la lecture des quelque trois cents dossiers de meurtres est la banalité des modes de perpétration : les affaires, évidemment beaucoup moins nombreuses, que nous avons instruites nous-même, ou vu traiter à nos côtés, comme magistrat du parquet au Katanga, comportaient une originalité d'exécution bien plus marquée : des dépeçages ou des mutilations rituelles, par exemple, ou au pôle opposé, des essais inédits : crimes passionnels à l'explosif, fabrication d'une arme à feu avec des moyens de fortune.

L'énumération qui suit, des modes de perpétration, sera donc par elle-même assez décevante, ce qui ne veut

pas dire qu'elle soit inutile : la banalité des moyens mis en œuvre est déjà une leçon ; la comparaison de ces moyens avec ceux qui seraient déterminés par des enquêtes semblables à la nôtre, menées dans d'autres provinces congolaises, sera intéressante ; les changements futurs dans la répartition des instruments employés permettront de déceler l'orientation de la criminalité comme nous avons pu le faire au cours de notre étude en notant la disparition des enfouissements.

Les modes de perpétration se caractérisent le plus souvent par des armes utilisées par les prévenus. La dénomination donnée aux armes par les enquêteurs, ne manque pas de fantaisie, imprécision parfois, luxe de précision d'autres fois : ainsi tel dossier nommera couteau le petit canif pliant de traite, dont la lame est large d'un centimètre et longue de sept, mais tel autre distinguera le coup de pied (sous-entendu nu) du coup de soulier. Il est sans intérêt d'entrer dans ces détails.

La répartition opérée parmi les armes peut aussi prêter à discussions : avons-nous eu raison, par exemple, de classer la baïonnette ou le poignard comme instruments coupants avec le couteau, plutôt que de les joindre à la lance perforante ? Ceci n'a pas grande importance : l'une ou l'autre attribution incorrecte ne change rien à l'allure générale des proportions qui suivent.

Rappelons enfin qu'une même infraction a pu requérir la mise en œuvre de plusieurs instruments. Voici les grandes catégories que nous avons distinguées, pour la décennie 1948-1957 d'abord :

1) Instruments coupants et tranchants : TTM 67 soit 33 %, TTG : 86 soit 24,8 %. En détail :

Couteau, types divers :	46
Machette :	37
Hache :	3

2) Instruments perforants : TTM 11 soit 5,4 % TTG 12 soit 3,4 %, essentiellement la lance.

3) Arc : TTM 35 soit 17,2 %, TTG 36 soit 10,3 %, une flèche était empoisonnée.

4) Fusil (coup de feu) : TTM 33 soit 16,2 %, TTG 35 soit 10,2 %.

5) Instruments contondants : TTM 27 soit 13,2 %, TTG 55 soit 16,3 %. En détail :

Bâtons, types divers :	44
Marteau et barre de fer :	6
Jet d'un objet dur :	2
Flagellation :	1
Précipitation d'une falaise :	1
Tête choquée contre un mur :	1

6) Asphyxies : TTM 21 soit 10,3 %, TTG 24 soit 6,9 %. En détail :

Strangulation manuelle :	5
Strangulation mécanique :	7
Noyade :	9
Enfouissement :	2
Absorption forcée de sable :	1

7) Feu : TTM 7 soit 3,3 %, TTG 39 soit 11,2 %.

8) Poison et équivalents : TTM 6 soit 2,9 %, TTG 21 soit 6 %. En détail :

Poison végétal indigène :	17
Poison minéral européen :	1
Tisane abortive :	1
Verre pilé :	2

9) Piège à flèches empoisonnées : TTM 0, TTG 1 soit 0,2 %.

10) Viol : TTM 1 soit 0,4 %, TTG 1 soit 0,2 %.

11) Abandon de nouveau-né : TTM 2 soit 0,9 %, TTG 2 soit 0,5 %.

12) Échange de coups sans arme : TTM 0, TTG 34 soit 9,8 % dont deux prises du sexe viril.

13) Mode non déterminé : TTM 0, TTG 1 soit 0,2 %.

La comparaison entre les années 1935-1937 et 1955-1957 donne, nous citons en premier lieu la première période et, entre parenthèses, les moyennes pour 1948-1957 :

1) Instruments coupants et tranchants : 28 soit 20,1 % contre 27 soit 25,9 % (24,8 %). En détail :

Couteau, types divers :	15-13
Machette :	13-13
Hache :	0- 1

2) Lance : 3 soit 2,1 % contre 4 soit 3,8 % (3,4 %).

3) Arc : 48 soit 34,5 % contre 13 soit 12,5 % (10,3 %).

4) Fusil (coup de feu) : 8 soit 5,7 % contre 8 soit 7,6 % (10,2 %).

5) Instruments contondants : 18 soit 12,9 % contre 15 soit 14,4 % (16,3 %). En détail :

Bâton, types divers :	13- 9
Crosse de fusil, matraque :	3- 0
Marteau et barre de fer	0- 5
Flagellation :	2- 0
Tête choquée contre un mur :	0- 1

6) Asphyxies : 12 soit 8,5 % contre 5 soit 4,8 % (6,9 %). En détail :

Strangulation manuelle :	0- 2
Strangulation mécanique :	3- 2
Noyade :	2- 1
Enfouissement :	7- 0

7) Feu : 11 soit 7,9 % contre 13 soit 12,5 % (11,2 %).

8) Poison et équivalents : 7 soit 5 % contre 6 soit 5,7 % (6 %). En détail :

Poison végétal indigène :	7- 3
Poison minéral européen :	0- 1
Tisane abortive :	0- 1
Verre pilé :	0- 1

9) Abandon de nouveau-né : 0 contre 1 soit 0,9 % (0,5 %).

10) Viol : 0 contre 1 soit 0,9 % (0,2 %).

11) Échange de coups sans arme : 4 soit 2,8 % contre 11 soit 10,5 % (9,8 %), dont une prise du sexe viril des deux côtés.

Suite à la perte de dossiers, il a été impossible de déterminer le mode de perpétration de quatre infractions en 1935-1937.

Quelques remarques : l'emploi des armes de main et armes d'hast est en constante augmentation. Les instruments d'occasion (marteau, par exemple) et les bagarres sans arme croissent en nombre. L'arc utilisé dans les guerres entre villages diminue de façon sensible. Disparition de modes traditionnels comme l'enfouissement ou la flagellation.

## 2. POISON.

Nous allons dire quelques mots de l'absorption de substances mortelles.

Les poisons traditionnels sont d'ordinaire des alcaloïdes : comme tous les poisons végétaux, il est difficile d'en discerner l'emploi à l'autopsie, d'autant plus que les laboratoires bien équipés ne se trouvent que dans les grands centres et que la synthèse de nombreux poisons africains n'a pas encore été menée. Malgré la méfiance des indigènes en ce domaine, il est certain que de nom-

breux cas échappent à la répression : c'est aussi vrai, d'ailleurs, en Europe.

L'emploi grossier du verre pilé, la tentative d'empoisonnement en 1957 à la créoline, l'usage relevé, en dehors de la décennie, en 1947 d'« eau de batterie » (acide), révèlent que les criminels sont à la recherche de toxiques nouveaux. Nous devons signaler, en outre, une affaire inscrite en 1957 mais reportée en 1958, tant pour examen psychiatrique que pour désignation d'un défenseur d'office, où l'administration d'un insecticide eut un effet foudroyant (deux victimes). Cette même année intervenait une tentative d'empoisonnement de bétail à l'aide d'un autre insecticide.

Ce phénomène correspond bien à une évolution sociale réelle. Comme magistrat instructeur, il nous a été donné d'observer au Katanga un usage beaucoup plus avancé de poisons minéraux d'origine européenne. L'emploi en était plus ou moins adroit : les acides aussitôt rejetés ne provoquaient que des brûlures, mais quand il s'agissait de composés à base de cyan... Dans un but de sécurité publique, nous nous devons ici d'attirer l'attention des employeurs sur la surveillance stricte qu'ils doivent exercer sur les insecticides, herbicides, médicaments et les tonnes de produits chimiques nécessaires à l'industrie, particulièrement la métallurgie.

CHAPITRE VI  
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE  
DES INFRACTIONS

Section I : Léopoldville.

Nous allons étudier la criminalité propre à chaque district, puis nous donnerons une synthèse.

A tout seigneur, tout honneur, nous débutons par Léopoldville.

Pour serrer de plus près l'importance démographique de ce district, nous diviserons, dans un premier tableau, la criminalité par périodes correspondant le plus possible à l'expansion de la ville. Ce seront les tranches 1948-1950 où la population en moyenne se situait vers 7,5 % de la population de la province, 1951-1953 où elle était d'environ 9 %, enfin 1954-1957 où la population, stabilisée à peu près, plafonne aux environs de 11,5 % de celle de l'ensemble de la province. Nous donnerons le nombre d'infractions relevées pour chaque période, les pourcentages par rapport aux totaux de la province pendant la période et les pourcentages pour les coups volontaires mortels.

Tableau 107. — Criminalité générale  
de Léopoldville (1948-1957).

Qualifications légales	1948-1950	1951-1953	1954-1957
A	0	1	0
TA	0	0	2
M	0	4	5
TM	1	0	2
TTM	1- 1,6 %	5-8,4 %	9-12,6 %
ES	0	0	0
TTM + ES	1- 1,4 %	5-7,8 %	9-12,1 %
C	3-12,5 %	3-9,6 %	8-29,5 %
I	0	0	0
TTG	4- 4,0 %	8-7,5 %	17-14,7 %



Première remarque : la criminalité pour la catégorie meurtres est exceptionnellement basse dans la première tranche, elle remonte en seconde, mais reste en dessous de l'importance démographique de la ville ; en troisième période, la ville dépasse cette fois mais légèrement la part de sa population dans la province.

Pas d'épreuve superstitieuse mortelle, ni d'incendie de bâtiment occupé.

Les proportions des coups volontaires mortels sont partout plus fortes que l'importance démographique réelle de la ville, un fléchissement en seconde période suivi d'un bond en troisième.

Au total, très faible criminalité en première période, criminalité en dessous de la moyenne en seconde, criminalité au-dessus de la moyenne en troisième. Le nombre de victimes tuées suit le mouvement : 3-8-13 et pour les meurtres et assassinats seuls : 0-5-5.

L'agglomération de Léopoldville est donc saine, mais la situation évolue vers une détérioration.

Tableau 108. — Criminalité générale de Léopoldville (1935-1937 et 1955-1957).

Qualifications légales	1935- 1937	1955- 1957
TTM	7	9
TTG	10	13.

Ces chiffres sont absolument sensationnels, en effet, en 1936 la population de Léopoldville était de 28.512 habitants soit 1,7 % de la province, alors qu'en 1956, ils étaient 348.763 soit 11,5 % de la population de la province. La population de 1936 s'est multipliée par 12,23. Si nous tenons compte de l'expansion démographique, les 7 meurtres et tentatives donneraient aujourd'hui 75,6 cas alors que nous n'en trouvons que 9, les 10 meurtres et infractions similaires donneraient 122,3 cas,

alors que nous n'en trouvons que 13. En 1935-1937, par rapport à la province, la criminalité de Léopoldville était TTM 7,5 %, TTG 8,3 % alors que la population ne formait que 1,7 % de l'ensemble, en 1955-1957, ces proportions deviennent 14,5 % et 13,8 % alors que la population se monte à 11,5 % de celle de la province. La chute est spectaculaire alors, cependant, que nous assistons à un redressement de la criminalité par rapport à il y a dix ans. Les villes qui, avant-guerre avec leurs populations instables, étaient considérées comme des foyers de perdition, se sont normalisées ; ceci rejoint les statistiques qui donnent pour des centres congolais, comme Léopoldville et ceux du Haut-Katanga, une natalité supérieure aux régions rurales les plus florissantes.

Tableau 109. — Mobiles à Léopoldville (1948-1957).

Mo- biles	TIM	TTG	Proportions Léopoldville	Proportions province
S	1	1	3,4 %	(17,1 %)
A1	2	2	6,8 %	(12,1 %)
A2	2	3	10,3 %	( 7,5 %)
F + F (A1)	8	12	41,3 %	(34,3 %)
V1	0	1	3,4 %	( 8,1 %)
VOL + ARG	1	3	10,3 %	( 8,1 %)
FOL + IVRE	0	5	17,2 %	( 3,7 %)
RIXE	1	2	6,8 %	( 5,0 %)

Comme normal, la criminalité est forte proportionnellement à l'ensemble pour les ivresses, les rixes et les vols ainsi que pour les affaires de femmes, mais elle l'est aussi pour les conflits d'autorité non familiale, en fait, tous à l'occasion de relations de travail. Elle est spécialement faible pour les crimes à mobile superstitieux, ce qui est aussi logique.

Tableau 110. — Mobiles à Léopoldville  
(1935-1937 et 1955-1957).

Mo- biles	1935- 1937	1955- 1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
A1	0	2	0 %	15,3 %
A2	2	2	20 %	15,3 %
F + F (A1)	4	7	40 %	53,8 %
V	4	1	40 %	7,6 %
IVRE	0	1	0 %	7,6 %

La chute des vendettas est trompeuse, car il s'agit en 1935-1937 de 4 infractions commises par un même auteur. Le plus remarquable est la montée au jour de conflits d'autorité familiale.

Tableau 111. — Auteurs des infractions à Léopoldville  
(1948-1957).

Qualifi- cations légales	H	F	E
	Léopoldville (province)	Léopoldville (province)	Léopoldville (province)
TTM	14-93,3 % (93,2 %)	1-6,6 % (6,7 %)	0-0 % (0,0 %)
TTG	29-90,6 % (90,8 %)	3-9,3 % (8,3 %)	0-0 % (0,7 %)

Contrairement à l'attente, la criminalité féminine est à peu près identique à celle d'ensemble et la criminalité juvénile est inférieure. Très peu d'infractions collectives, en fait il n'y eut que deux rixes après libations où figurèrent plusieurs auteurs, une fois 3 hommes, une autre fois 2 hommes.

Tableau 112. — Auteurs des infractions à Léopoldville  
(1935-1937 et 1955-1957).

Qualifi- cations légales	H		F		E	
	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957	1935- 1937	1955- 1957
TTM	6 85,7 %	8 88,8 %	1 14,2 %	1 11,1 %	0	0
TTG	9 90,0 %	12 85,7 %	1 10,0 %	2 14,2 %	0	0

Les moyennes d'ensemble de la province figurent au tableau 98 (chapitre IV, section I § 1).

Ce tableau, cette fois, semble indiquer une criminalité féminine plus forte que sur l'ensemble, mais la loi des petits nombres nous incite à la prudence. Plus remarquable est le fait qu'il y a vingt ans la criminalité féminine de Léopoldville était identique à celle d'aujourd'hui : l'émancipation des femmes y a été acquise avant celle de l'intérieur de la Province. Une seule affaire, des coups volontaires, en 1955-1957, avec deux prévenus.

Tableau 113. — Victimes des infractions à Léopoldville (1948-1957).

Qualifications légales	H		F		E	
	Léopoldville (province)		Léopoldville (province)		Léopoldville (province)	
TTM	10-66,6 %	(61,4 %)	5-33,3 %	(32,4 %)	0-0 %	(6,0 %)
TTG	22-75,8 %	(55,6 %)	7-24,1 %	(33,0 %)	0-0 %	(11,2 %)

Les hommes fournissent un plus fort contingent que pour l'ensemble de la province, même sans tenir compte des incendies, les enfants ne figurent pas parmi les victimes.

Tableau 114. — Victimes des infractions à Léopoldville (1935-1937 et 1955-1957).

Qualifications légales	H		F		E	
	1935-1937	1955-1957	1935-1937	1955-1957	1935-1937	1955-1957
TTM	4 57,1 %	6 66,6 %	2 28,5 %	3 33,3 %	1 14,2 %	0
TTG	12 80,0 %	9 69,2 %	2 13,3 %	4 30,7 %	1 6,6 %	0

Rappelons que pour l'ensemble de la province, ces proportions figurent au tableau 104 (chapitre IV, section II).

Il est manifeste que les victimes femmes ont augmenté

depuis vingt ans, mais leur proportion était déjà forte alors, ce qui indique un lien entre l'évolution de la société et le nombre de victimes féminines. A part ce point, il n'y a aucune physionomie spéciale à Léopoldville à l'égard des victimes.

Les modes de perpétration pour la décennie 1948-1957 se présentent comme suit (entre parenthèses les moyennes pour l'ensemble de la province) :

Instruments coupants et tranchants : 16 soit 50 % (24,8 %) ;

Instruments perforants : 2 soit 6,2 % (3,4 %), dont un poinçon ;

Instruments contondants : 8 soit 25 % (16,3 %) ;

Asphyxies : 1 soit 3,1 % (6,9 %) ;

Échange de coups sans arme : 5 soit 15,6 % (9,8 %).

Les circonstances locales influencent beaucoup les criminels.

Tableau 115. — Modes de perpétration à Léopoldville (1935-1937 et 1955-1957).

Modes de perpétration	1935-1937	1955-1957	Proportions 1935-1937	Proportions 1955-1957
Instruments coupants et tranchants	7	8	63,6 %	61,5 %
Instruments perforants	1	0	9,0 %	0,0 %
Instruments contondants	0	4	0,0 %	30,7 %
Feu	3	0	27,2 %	0,0 %
Coups sans arme	0	1	0,0 %	7,6 %

La grande différence consiste dans le non emploi d'instruments contondants en 1935-1937, notamment le marteau employé deux fois en 1955-1957, et dans l'emploi du feu, difficile à présent que les maisons sont en matériaux durables.

## Section II : Caractères.

Dès maintenant, nous diviserons les infractions en deux périodes quinquennales 1948-1952 et 1953-1957. Rappelons que la population du district étudié est d'environ 14,8 % de celle de l'ensemble de la province.

Voici le premier tableau de la criminalité générale par type d'infraction ; nous n'avons pu tenir compte de la création récente du territoire de Songololo.

Tableau 116. — Criminalité générale des Cataractes (1948-1957).

Qualifications légales	1948-1952	1953-1957
A	1	0
TA	0	1
M	8	2
TM	0	3
TTM	9-8,2 %	6- 7,3 %
ES	1	0
TTM + ES	10-8,3 %	6- 6,9 %
C	5	7
I	1	5
TTG	16-8,9 %	18-12,6 %

La baisse des meurtres, tant proportionnelle qu'en chiffres absolus, est nette par contre ; les coups volontaires mortels et les incendies de cases occupées montent sensiblement, rapprochant la criminalité d'ensemble de la valeur démographique du district en seconde période. D'une façon générale, cependant, la criminalité est faible ; le nombre de victimes tuées diminue nettement : 15 contre 9 et sans les coups volontaires mortels 10 contre 2.

Le district comprenait 4 territoires dont nous allons donner à peu près l'importance démographique propor-

tionnelle : Thysville 43 %, Kasangulu 9 %, Madimba 29 % et Luozi 19 %. Nous fournirons pour chacun de ces territoires, le nombre des meurtres et le nombre des infractions étudiées avec leurs proportions par rapport au district (entre parenthèses l'importance démographique).

Tableau 117. — Criminalité des territoires du district des Cataractes (1948-1957).

Qualifications légales	Thysville (43 %)	Kasangulu (9 %)	Madimba (29 %)	Luozi (19 %)
TTM	4 26,6 %	2 13,3 %	5 33,3 %	4 26,6 %
TTG	11 35,2 %	3 8,8 %	12 35,2 %	7 20,5 %

La seule épreuve superstitieuse mortelle eut pour prévenu un habitant du territoire de Luozi. La criminalité se répartit d'une façon assez uniforme dans le district, d'ailleurs composé en quasi-totalité de baKongo, les deux territoires en dessous de la moyenne sont Thysville, le chef-lieu, et Kasangulu, arrière-pays de Léopoldville.

Dans les circonscriptions indigènes, deux émergent par leur nombre d'infractions, toutes deux en territoire de Madimba : le secteur de Ngeba 4 cas (plus 2 infractions commises par des personnes originaires du secteur, mais en dehors du territoire d'origine) et le secteur Mfidi, 3 cas.

Les bouleversements continuels des circonscriptions administratives ne permettent pas de comparer les années 1935-1937 et 1955-1957 ; nous le ferons à la section suivante consacrée au Bas-Congo où nous opérons à cet effet une masse des deux districts baKongo.

Tableau 118. — Mobiles aux Cataractes (1948-1957).

Mobiles	TTM	TTG	Proportions Cataractes	Proportions province
S + S (A1)	1	4	11,7 %	(17,1 %)
A1	3	3	8,8 %	(12,1 %)
A2	0	0	0,0 %	( 7,5 %)
F + F (A1)	4	11	32,3 %	(34,3 %)
V1 + V2	1	3	8,8 %	( 8,1 %)
VOL + ARG	2	2	5,8 %	( 8,1 %)
INF + VIOL + AVOR	3	4	11,7 %	( 2,8 %)
FOL + IVRE	1	2	5,8 %	( 3,7 %)
RIXE	0	5	14,7 %	( 5,0 %)

Sont supérieurs à la moyenne les vengeances, en fait ce furent toutes des vendettas, les infanticides et avortements, infractions spécifiques des baKongo durant la décennie, les folies et ivresses, mais les cas sont peu nombreux, et les rixes, notamment trois rixes autour de la propriété clanique. Les deux affaires de cupidité proviennent de vols. Au total, la criminalité révèle des populations évoluées, mais moins qu'à Léopoldville, présence par exemple des affaires superstitieuses. Le nombre des vendettas est troublant.

Tableau 119. — Auteurs des infractions aux Cataractes (1948-1957).

Qualifications légales	H	F	E
	Cataractes (province)	Cataractes (province)	Cataractes (province)
TTM	11-68,7 % (93,2 %)	5-31,2 % (6,7 %)	0-0 % (0,0 %)
TTG	32-80 % (90,8 %)	7-17,5 % (8,3 %)	1-2,5 % (0,7 %)

L'indication est fort nette, la criminalité féminine dans ce district évolué est forte ; ce qui est curieux, c'est qu'elle soit tellement plus élevée qu'à Léopoldville : 1 affaire collective dans les meurtres (2 auteurs), 4 au total (2 avec 2 auteurs, 2 avec 3).



Tableau 120. — Victimes des infractions  
aux Cataractes (1948-1957).

Qualifications légales	H Cataractes (province)	F Cataractes (province)	E Cataractes (province)
TTM	6-40,0 % (61,4 %)	5-33,3 % (32,4 %)	4-26,6 % ( 6,0 %)
TTG	14-32,5 % (55,6 %)	19-44,1 % (33,0 %)	10-23,2 % (11,2 %)

Les proportions de femmes et surtout d'enfants victimes sont extrêmement fortes.

Les modes de perpétration durant la décennie sont :

Instruments coupants et tranchants	: 4 soit 11,4 % (24,8 %);
Instruments perforants	: 1 soit 2,8 % ( 3,4 %);
Fusil	: 4 soit 11,4 % (10,2 %);
Instruments contondants	: 6 soit 17,1 % (16,2 %);
Asphyxies	: 5 soit 14,2 % ( 6,9 %);
Feu	: 7 soit 20,0 % (11,2 %);
Poison	: 2 soit 5,7 % ( 6,0 %);
Abandon de nouveau-né	: 2 soit 5,7 % ( 0,5 %);
Coups sans arme	: 4 soit 11,4 % ( 9,8 %).

A remarquer que l'usage du poison ne dérive pas d'épreuves superstitieuses mortelles. L'emploi du feu est spécialement fréquent, comme les asphyxies dont deux furent exercées par des femmes sur des enfants. L'abandon de nouveau-né est spécifique du district. A remarquer l'emploi réduit de couteaux et machettes. Il n'a pas été possible pour les juges de déterminer le mode de perpétration d'une des infractions.

La répartition des infractions par milieu est : village 31 soit 91,1 %, centre 2 soit 5,8 % et camp 1 soit 2,9 %. Les dernières statistiques démographiques officielles [2] donnent : zone rurale 82,3 %, zone urbaine 4,5 % et zone mixte 13 %. A remarquer que la criminalité semble plus forte dans les milieux ruraux traditionnels ; si nous ne prenons que les quatre dernières années où la population hors village n'a guère varié, nous avons

village 10 soit 83,3 %, centre 1 soit 8,3 % (une femme ayant accouché à la maternité de Thysville) et camp 1 soit 8,3 %.

### Section III : Bas-Congo.

#### 1. BAS-CONGO.

Nous commençons par le tableau d'ensemble, nous rappelons que nous n'avons pas tenu compte de la récente création du territoire de Songololo.

Tableau 121. — Criminalité générale du Bas-Congo (1948-1957).

Qualifications légales	1948-1952	1953-1957
A	1	2
TA	0	3
M	5	4
TM	2	3
TTM	8-7,3 %	12-14,6 %
ES	0	0
TTM + ES	8-6,6 %	12-13,9 %
C	1	3
I	3	0
TTG	12-6,7 %	15-10,6 %

Contrairement aux Cataractes, une hausse en seconde période se manifeste dans les meurtres, elle atteint aussi le total des victimes tuées, 9 contre 7. Si la criminalité est spécialement basse en première période, pour les meurtres elle dépasse, dans la seconde, l'importance démographique du district, 13,5 % de la population provinciale.

L'importance proportionnelle de la population des 5 territoires par rapport à celle du district est : Boma 12,5 %, Lukula 21,25 %, Tshela 36,25 %, Seke-Banza 10 % et Matadi 20 %.

Tableau 122. — Criminalité des territoires du district du Bas-Congo (1948-1957).

Qualifications légales	Boma (12,5 %)	Lukula (21,25 %)	Tshela (36,25 %)	Seke-Banza (10 %)	Matadi (20 %)
TTM	3-15,0 %	7-35,0 %	5-25,0 %	3-15,0 %	2-10,0 %
TTG	4-14,8 %	8-29,6 %	8-29,6 %	3-11,1 %	4-14,8 %

Les territoires de Matadi et Tshela, les plus évolués au point de vue économique, sont les seuls à connaître une criminalité inférieure à leur importance démographique. Le territoire de Lukula, par contre, émerge ; ce nouveau territoire est taillé surtout dans l'ancien territoire de Tshela qui était connu pour ses violences et ses vols.

Deux circonscriptions indigènes émergent, le secteur Sundi-Sud dans le territoire de Lukula, 4 cas, et le secteur Lubizi dans le territoire de Tshela, 3 cas.

Nous mènerons la comparaison globale pour les années 1935-1937 et 1955-1957 couvrant les deux districts baKongo, en fin de la présente section § 2.

Tableau 123. — Mobiles au Bas-Congo (1948-1957).

Mobiles	TTM	TTG	Proportions Bas-Congo	Proportions province
S	0	0	0,0 %	(17,1 %)
A1	2	3	11,1 %	(12,1 %)
A2	3	3	11,1 %	( 7,5 %)
F	9	12	44,4 %	(34,3 %)
V1 + V2	3	3	11,1 %	( 8,1 %)
VOL	1	2	7,4 %	( 8,1 %)
INF + VIOL	2	2	7,4 %	( 2,8 %)
FOL + IVRE	0	2	7,4 %	( 3,7 %)
RIXE	0	0	0,0 %	( 5,0 %)

Comme aux Cataractes, sont supérieurs à la moyenne les vengeances dont 2 vendettas, les viols et infanticides

et les folies et ivresses, ici pas de rixes mais forte proportion d'affaires de femmes et de conflits d'autorité non familiale. Un vol, pas de mobile superstitieux, au total aussi criminalité de milieu évolué avec un nombre de vendettas assez troublant.

Tableau 124. — Auteurs des infractions au Bas-Congo (1948-1957).

Qualifications légales	H Bas-Congo (province)	F Bas-Congo (province)	E Bas-Congo (province)
TTM	19-86,3 % (93,2 %)	3-13,6 % (6,7 %)	0-0 % (0,0 %)
TTG	26-89,1 % (90,8 %)	3-10,3 % (8,3 %)	0-0 % (0,7 %)

Ici aussi la criminalité féminine est plus forte que la moyenne, mais en moindre proportion qu'aux Cataractes. Une seule affaire collective, un meurtre avec trois auteurs.

Tableau 125. — Victimes des infractions au Bas-Congo (1948-1957).

Qualifications légales	H Bas-Congo (province)	F Bas-Congo (province)	E Bas-Congo (province)
TTM	11-55,0 % (61,4 %)	5-25,0 % (32,4 %)	4-20 % (6,0 %)
TTG	15-48,3 % (55,6 %)	10-32,2 % (33,0 %)	6-19,3 % (11,2 %)

Cette fois ce sont les enfants victimes qui amoindrissent le groupe des hommes et des femmes ; cependant leur proportion est moins forte qu'aux Cataractes et la réduction du groupe des femmes correspond à une criminalité féminine moins élevée que dans le district frère.

Les modes de perpétration suivent les proportions suivantes :